REÇU EN PREFECTURE

1e 39/**00/259/25**02 Application agréee E-legalite com

9_DE-084-288400039-20250128-D25_002-DE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE

80 rue Marcel Demonque AGROPARC CS 60508 84908 AVIGNON CEDEX 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 janvier 2025

Tél: 04 32 44 89 30

N° 25/002

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET:

Modification de la composition du Conseil d'Administration Remplacement de Mme LANTHELME

Etaient présents: Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Arlette GARFAGNINI, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET.

Etaient absents et excusés: Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés: Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président expose que Madame Christine LANTHELME, élue membre suppléante du Conseil d'Administration du CDG 84 lors des élections d'octobre 2020, n'est plus maire d'Uchaux depuis le 1^{er} décembre 2024.

N'étant plus maire de cette collectivité, elle a perdu qualité pour siéger en tant que vice-présidente de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, et par voie de conséquence, perd également la qualité pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CDG 84.

Conformément à l'article 17 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les communes, soit les établissements publics ou son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant.

En l'espèce, et selon l'ordre de l'élection, Monsieur Félix BOREL, premier vice-président du Syndicat des Eaux-Durance-Ventoux devient donc membre suppléant du Conseil d'Administration du CDG 84.

REÇU EN PREFECTURE le 30/01/2025

Application agréée E-legalite com

99_DE-084-288400039-20250128-D25_002-DE

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article 17 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu la délibération n° 24-012 du conseil d'Administration du 04 juillet 2024,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT, à l'unanimité, d'approuver cette désignation.

Pour extrait conforme,

Le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Vaucluse Certifie le caractère éxécutoire de la présente décision SNON, le ... 3) ... 21 ... 25

Président